

Décision 06-D-21 du 21 juillet 2006

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur des eaux-de-vie de cognac par le
Bureau national interprofessionnel du cognac

Posted on: 01 septembre 2006 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Comité de défense de la viticulture
charentaise - MODEF (CDVC-MODEF)

Dispositif(s)

Rejet
Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s) concernée(s)

Bureau national interprofessionnel du
cognac (BNIC)

Lire

le texte intégral de la décision

70.17 Ko